

RÉUNION DE RENTRÉE

PARENTS DE 3^{ème}

Jeudi 29 septembre 2022

BIENVENUE AU COLLEGE LOUIS MERLE !



- 1- Les outils de communication

LES OUTILS DE COMMUNICATION

- Le carnet de correspondance
- La chemise administrative



- L'agenda
- Le site du collège



- L'application Pronote via l'ENT i-Cart
- Le bulletin
- Les réunions Parents-Professeurs



- Les Rendez-Vous : plusieurs seront nécessaires



E.N.T. I-CART



Collège Louis Merle
Secondigny



SON RÔLE



- **Garder le contact avec le collègue**
- **Communiquer**
- **Être informé**
- **S'informer**



POUR LES ÉLÈVES



Suivre sa scolarité

- Son emploi du temps
- Travail à faire + ressources numériques
- Ses résultats (notes et compétences)
- Messagerie avec les enseignants*



* Si accepté par l'enseignant

POUR LES PARENTS

PRONOTE



Pronote vous permet d'avoir accès à tout ce qui concerne la vie de votre enfant au collège:

- son emploi du temps jour par jour,
- ses résultats scolaires,
- ses compétences évaluées,
- ses punitions et sanctions éventuelles
- ses absences et retards éventuels,
- les devoirs qu'il/elle a à faire
- l'agenda du collège
- les informations particulières et les documents concernant l'établissement



- 2- Nos attentes

QUELQUES POINTS IMPORTANTS

- **Bien nous informer en cas de changement de coordonnées téléphoniques, postales ou bancaires**
- **Le téléphone portable**
- **Nous contacter en cas de souci**

CE QUE L'ON ATTEND DES ÉLÈVES

- Respect (adultes, camarades, matériel, consignes)
- Travail (noter tout ce qui est demandé, leçons, devoirs...)
- Rattraper les absences
- Prise progressive d'autonomie et de responsabilités
- Solliciter l'adulte

LE ROLE DES PARENTS DANS LA REUSSITE SCOLAIRE

Avec un adolescent... un rôle d'équilibriste!

- **Changements de rythme internes et modifications physiques**
- **Décalages âge / corps / maturité**
- **2 ennemis identifiés : les écrans et la flemme !**

Accompagner votre enfant pour :

- **Garantir une bonne hygiène de vie**
- **Insister sur la persévérance et l'importance de l'effort**
- **L'encourager !**
- **Limiter les écrans**
- **S'intéresser au travail scolaire (signer les évaluations, aller sur Pronote...)**
- **Prendre contact avec nous dès que nécessaire**

AU SEIN DU COLLÈGE

- Vous présenter aux élections de représentants de parents d'élèves
- Participer à la réunion parents professeurs
- Rencontrer la professeure principale au moins une fois dans l'année
- Participer aux conseils de classe (réunion d'information)
- Participer aux activités proposées par le foyer (F.S.E.)
- Participer à l'association de parents d'élèves (A.P.E) : ape.louismerle@orange.fr

- 3- L'année de 3ème

Les horaires de 3^e

Français	4h
Mathématiques	3h30
Histoire-Géographie / EMC	3h30
EPS	3h
Anglais	3h
Espagnol	2h30
Arts Plastiques	1h
Education Musicale	1h
SVT	1h30
SPC	1h30
Technologie	1h30

= 26h de cours par semaine, plus les heures optionnelles, les heures de vie de classe, les heures d'ATP, les heures de permanence...

Le DNB

**Pièce d'identité
valide obligatoire
pour se
présenter aux
épreuves!**

Évalué sur un total de 800 points.



L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → **10 points**

MAÎTRISE FRAGILE → **25 points**

MAÎTRISE SATISFAISANTE → **40 points**

TRÈS BONNE MAÎTRISE → **50 points**

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

2. Les méthodes et outils pour apprendre

1. Les langages pour penser et communiquer

3. La formation de la personne et du citoyen

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

Les quatre objectifs du premier domaine et les quatre autres domaines sont les **huit composantes** du socle commun dont la maîtrise doit être acquise à un niveau satisfaisant.

Le décret sur le socle commun



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 3

**HISTOIRE GÉOGRAPHIE
ET ENSEIGNEMENT
MORAL ET CIVIQUE**

Analyse de documents et de cartes...

2 h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral
individuel**100**
POINTS

ou

25 min.

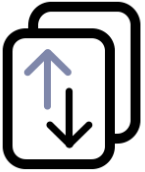
oral
collectif**100**
POINTS

LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Au cours de leur scolarité, les élèves suivent **4 parcours éducatifs**.



Le **parcours citoyen** se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, d'une éducation aux médias et à l'information. La participation et les initiatives des élèves dans les actions favorisant la formation du futur citoyen sont encouragées.



Le **parcours Avenir** permet de la 6^e à la terminale de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) permet d'acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression.



Le **parcours éducatif de santé** permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé, dans les domaines de l'éducation, la prévention et la protection.

Les parcours prennent en compte les activités réalisées au collège MAIS AUSSI les activités extra-scolaires. Tout cela est archivé dans FOLIOS.

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE **480** POINTS
MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS
MENTION
BIEN

+ DE **640** POINTS
MENTION
TRÈS BIEN

DEVOIRS FAITS

Pendant toute l'année de 3^e, **DEVOIRS FAITS** accompagne les élèves volontaires dans leur préparation au diplôme national du brevet.

Toutes les énergies sont mobilisées au service de la réussite de tous les élèves !

Tous les élèves en situation de **handicap** peuvent bénéficier d'aménagements pour passer les examens.

2 séries sont proposées : la série générale et la série professionnelle.

À noter : seuls les sujets des épreuves écrites finales sont différents.

LA PREPARATION

- **L'importance du diplôme**
 - Il atteste au niveau national du niveau des élèves
 - Il est exigé par de nombreux patrons, qui le considère comme un minimum requis
 - Il est indispensable pour passer certains concours de la fonction publique
- **La mémorisation des connaissances**
 - L'écoute en classe = 80% du travail de fait
 - Les étapes de la mémorisation => essais/erreurs, quiz, auto-évaluation, affichages
- **Les professeurs** sont tous à la disposition des élèves pour les aider et les conseiller dans leur travail : les élèves ne doivent pas hésiter à les solliciter.

EN CLASSE

- Des exercices de type brevet dans les matières concernées
- Des aides méthodologiques et des ressources dans chaque matière
- Un travail en ATP sur le diaporama et sur la prise de parole en public
- Un entraînement à la présentation en langue étrangère
- Un devoir commun écrit, semaine du 21 au 25 novembre 2022,
- DNB blanc écrit et oral, semaine du 27 au 31 mars 2023.
- Epreuve orale finale: date non fixée à ce jour (début juin),
- Une grille d'évaluation de l'oral fournie aux élèves,
- Un suivi régulier possible via Pronote pour les parents.

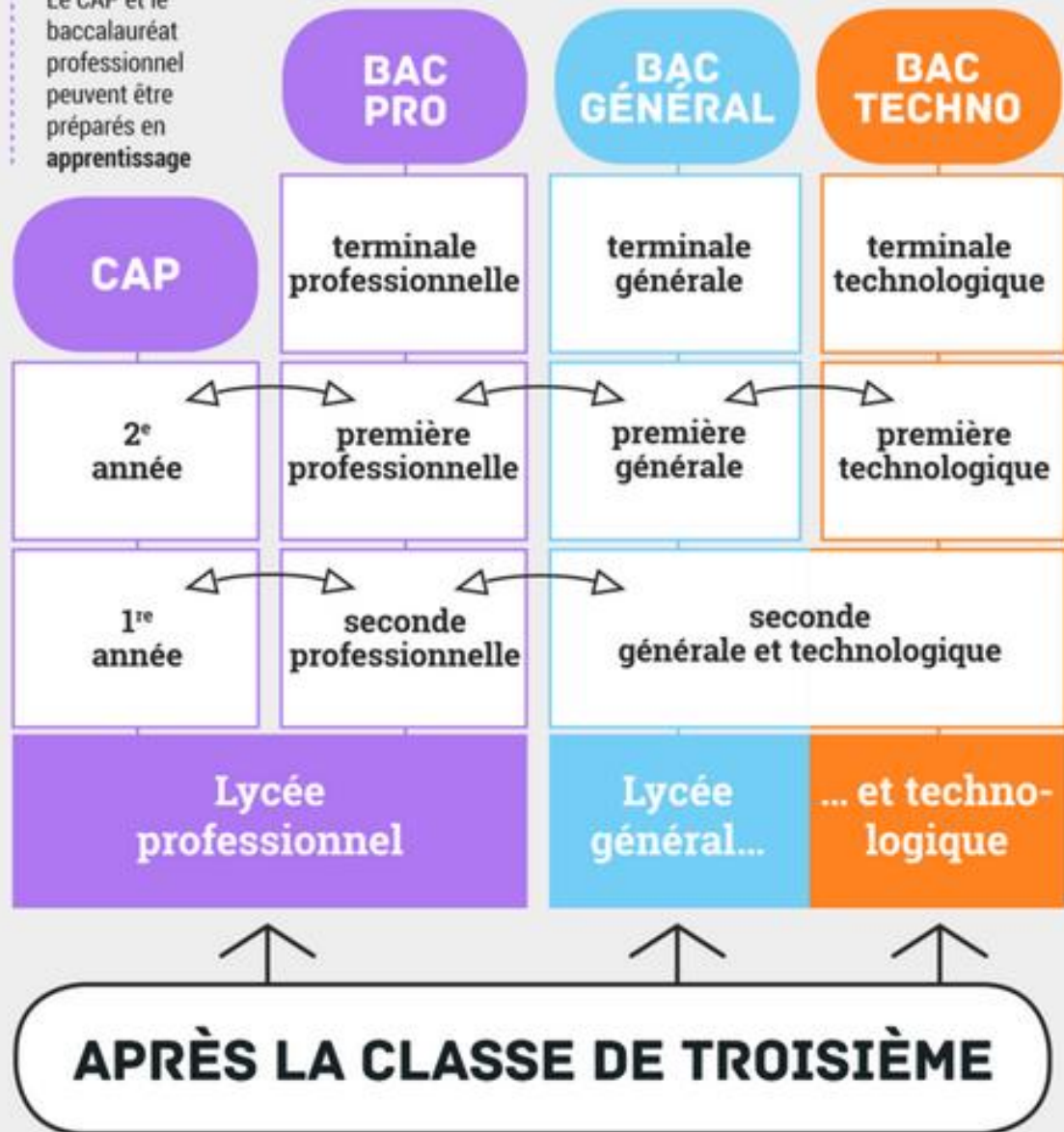
- 4- L'orientation

L'ORIENTATION

- La classe de 3ème constitue un palier d'orientation: les élèves peuvent ensuite choisir entre plusieurs voies et types d'enseignement.
- Le choix doit se faire en fonction
 - de la motivation de l'élève,
 - de ses compétences scolaires,
 - et des possibilités offertes
- Un site utile : www.onisep.fr

LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage



APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME

↔ Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.

LES ÉTAPES D'ORIENTATION EN 3^{ÈME}

AU 2^{ÈME} TRIMESTRE:

- De janvier à février, les élèves et leur famille formulent leurs vœux **provisaires** par le biais des **téléservices orientation**:
 - Seconde générale et technologique ;
 - Seconde professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
 - 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).
- Au conseil de classe, un avis **provisoire** d'orientation est donné; il est transmis sur les **téléservices orientation** par le biais de **la fiche de dialogue**.

AU 3^{ÈME} TRIMESTRE:

- **D'avril à mai**, les élèves et leur famille inscrivent leurs vœux définitifs sur les **téléservices affectation**.
- **Au conseil de classe**, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :
 - Elle est validée si elle correspond au vœu de l'élève ;
 - Un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement si elle diffère du vœu de l'élève.
 - Possibilité de faire appel si désaccord persistant
- **De juin à début juillet**, les élèves reçoivent leur notification d'affectation et s'inscrivent dans leur futur établissement.

D'AUTRES ETAPES

- Possibilité d'effectuer des mini-stages en lycée: une journée ou une demi-journée en immersion pour découvrir le lycée
- Possibilité d'effectuer des stages sur les vacances scolaires de février ou de printemps dans le cadre de Bravo les Artisans
- Possibilité de mettre en place un parcours dérogatoire pour des élèves décrocheurs
- Stages en entreprise possibles sur les vacances scolaires aux dates suivantes: les 24 et 25 octobre 2022; les 19 et 20 décembre ; les 6 et 7 février ; les 11 et 12 avril et du 10 au 13 juillet.

- 4- Le stage en entreprise

LE STAGE EN ENTREPRISE

- **L'organisation :**

- Entre le 24/10/2022 et le 07/02/2023
- 5 jours (possibilité de scinder en deux)
- lieu à choisir en fonction des centres d'intérêt
- possibilité de ne pas faire dans le secteur

- **Les démarches :**

- recherches à débiter dès maintenant
- l'élève doit aller se présenter ou appeler des lieux de stage qui l'intéressent : cela se prépare par l'élève par écrit !
- possibilité d'obtenir de l'aide pour la recherche des stages
- Convention à remplir et à signer, nous ferons les photocopies



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**CONVENTION RELATIVE
AUX SEQUENCES D'OBSERVATION EN
MILIEU PROFESSIONNEL**

Pour les élèves de collège

Application des textes réglementaires en vigueur

- Vu le code du travail, et notamment les articles L.4153 et suivants modifié par l'article 19 de la loi n°2018-771
- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L313-1, L331-4, L331-5, L332-3, L335-2, L411-3, L421-7, L911-4, D331-1 et suivants
- Vu le code civil, et notamment son article 1242
- Vu la circulaire n° 2003-134 du 08/09/2003 relative aux modalités d'accueil en milieu professionnel des élèves mineurs de moins de seize ans
- Vu la délibération du conseil d'administration du collège en date du _____ approuvant la convention-type académique et autorisant le chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux séquences d'observation en milieu professionnel conforme à la convention-type.

Entre l'entreprise ou l'organisme d'accueil

et le collège

Nom

COLLEGE LOUIS MERLE

Adresse

4 rue du Stade,
79130 SECONDIGNY

Tél.

☎ : 05.49.63.74.68
☎ : 05.49.95.62.18

Courriel :

✉ : ce.0790034h@ac-poitiers.fr
🌐 : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-louis-merle-secondigny/>

Responsable de l'entreprise	Responsable de l'établissement
	M. Cyril DELABRUYERE, Principal

Il a été convenu ce qui suit :

<i>Élève</i>	NOM :	Prénom :
	Date de naissance :	Classe :

TITRE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 - Objet.

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une séquence d'observation en milieu professionnel, au bénéfice de l'élève de l'établissement d'enseignement (ou des élèves) désigné(s) en annexe.

Article 2 - Objectifs et modalités.

Les objectifs et les modalités de la séquence d'observation sont consignés dans l'annexe pédagogique.

Les séquences d'observation en milieu professionnel ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel, en liaison avec les programmes d'enseignement, notamment dans le cadre de l'éducation à l'orientation.

Les séquences d'observation concernent les élèves des derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou durant la scolarité au lycée. Les modalités de prise en charge des frais afférents à cette séquence ainsi que les modalités d'assurances sont définies dans l'annexe financière.

Article 3 - Accord.

L'organisation de la séquence d'observation est déterminée d'un commun accord entre le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil et le chef d'établissement.

Article 4 - Statut de l'élève.

Les séquences d'observation en milieu professionnelle peuvent concerner les élèves scolarisés en classe de 4^e et de 3^e, sans limite d'âge.

Les élèves demeurent, durant leur séquence d'observation en milieu professionnel, sous statut scolaire. Ils restent sous l'autorité et la responsabilité du chef de l'établissement scolaire.

Ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération ou gratification de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil.

Article 5 - Activités.

Durant la séquence d'observation, les élèves n'ont pas à concourir au travail dans l'entreprise ou l'organisme d'accueil.

Au cours des séquences d'observation, les élèves peuvent effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Ils peuvent également participer à des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil ou à des essais, des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de leur classe, sous le contrôle des personnels responsables de leur encadrement en milieu professionnel.

Les élèves ne peuvent accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D.4153-15 à D.4153-37 du code du travail. Ils ne peuvent ni procéder à des manœuvres ou manipulations sur d'autres machines, produits ou appareils de production, ni effectuer les travaux légers autorisés aux mineurs par le même code.

Article 6 - Durée de présence et repos des mineurs.

La durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel ne peut excéder une semaine.

La durée journalière de travail est limitée 7 h pour les élèves de moins de 16 ans et 8 h pour les élèves entre 16 ans et 18 ans.

La durée hebdomadaire est limitée à 30 h pour les élèves de moins de 15 ans, et 35 h pour les élèves de plus de 15 ans.

Au delà de 4h1/2 de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier d'une pause d'au moins 30 mn consécutives.

Des dérogations aux dispositions ci-dessus peuvent être accordées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Le travail de nuit est interdit pour les élèves mineurs. Ainsi, les horaires journaliers des élèves mineurs de 16 à 18 ans ne peuvent prévoir leur présence sur le lieu de stage après 22h et avant 6h du matin et pour les élèves de moins de 16 ans entre 20 h et 6 h.

Le repos quotidien : pour chaque période de 24h, une période minimale de repos quotidien doit être fixée à 14 h consécutives pour les élèves de moins de 16 ans et à 12 h pour les élèves de 16 à 18 ans.

Le repos hebdomadaire des élèves mineurs doit avoir une durée minimale de 2 jours consécutifs.

Le travail les jours fériés est autorisé pour les élèves mineurs dans certains secteurs professionnels dont la liste est fixée par l'article R3164-2 du code du travail.

Article 7 - Assurance responsabilité civile.

Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée (en application de l'article 1384 du code civil) :

- soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de faute imputable à l'entreprise ou à l'organisme d'accueil à l'égard de l'élève,
- soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit " responsabilité civile entreprise " ou " responsabilité civile professionnelle " un avenant relatif à l'accueil d'élèves.

Le chef de l'établissement d'enseignement contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la séquence d'observation en milieu professionnel, ainsi qu'en dehors de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, ou sur le trajet menant soit au lieu où se déroule la séquence d'observation, soit au domicile.

Article 8 - Accidents.

En cas d'accident survenant à l'élève, soit en milieu professionnel, soit au cours du trajet, le responsable de l'entreprise s'engage à adresser la déclaration d'accident au chef d'établissement d'enseignement de l'élève dans la journée où l'accident s'est produit.

Article 9 - Information mutuelle.

Le chef d'établissement d'enseignement et le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil de l'élève se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre notamment en cas de manquement à la discipline. Les difficultés qui pourraient être rencontrées lors de toute période en milieu professionnel et notamment toute absence d'un élève, seront aussitôt portées à la connaissance du chef d'établissement.

Article 10 - Durée de la convention.

La présente convention est signée pour la durée d'une séquence d'observation en milieu professionnel.

TITRE 2 - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ANNEXE PÉDAGOGIQUE DE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Responsable légal(e) - Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

Tél. :

Tuteur en entreprise chargé de l'accompagnement du stagiaire :

Nom : _____ Qualité : _____

Tél : _____

Courriel : _____

Lieu de stage : _____
(si adresse différente de l'entreprise) :

Référent de l'établissement chargé du suivi de l'élève :

Nom : _____

Tél : _____

Courriel : _____

JOURS ET HORAIRES DE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION EN MILIEU PROFESSIONNEL				
Dates <i>(pas plus de 5 jours de stage)</i>	Horaires			Total journalier <i>(pas plus de 07h/jour)</i>
	MATIN <i>(amplitude maximum : 04h30)</i>	APRES-MIDI <i>(amplitude maximum : 04h30)</i>		
<input type="checkbox"/> Lundi / / 202...	de h à h	de h à h h
<input type="checkbox"/> Mardi / / 202...	de h à h	de h à h h
<input type="checkbox"/> Mercredi / / 202...	de h à h	de h à h h
<input type="checkbox"/> Jeudi / / 202...	de h à h	de h à h h
<input type="checkbox"/> Vendredi / / 202...	de h à h	de h à h h
<input type="checkbox"/> Samedi / / 202...	de h à h	de h à h h
TOTAL HEBDOMADAIRE <i>(pas plus de 30h pour les moins de 15 ans et 35h pour les plus de 15 ans)</i>			 h

CONTENUS DE LA SÉQUENCE D'OBSERVATION

Champ professionnel concerné :

OBJECTIFS assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel :

- Sensibiliser au monde du travail, à l'environnement technologique, économique et professionnel
- Observer le fonctionnement d'une entreprise
- Observer les activités professionnelles dans un champ professionnel

IDENTIFICATION DES ACTIVITÉS concourant à l'atteinte des objectifs :

Activités prévues (à renseigner obligatoirement)	Compétences visées

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Des modalités de concertation seront assurées pour organiser la préparation, contrôler le déroulement de la période en vue d'une véritable complémentarité des enseignements reçus.

Préparation de la séquence d'observation :

Modalités de suivi et de liaison entre le collège et l'organisme d'accueil ou l'entreprise :

Modalités d'évaluation de la séquence d'observation :

ANNEXE FINANCIÈRE

Repas : pris au collège à la charge de la famille

Transport : transports scolaires à la charge de la famille

Hébergement de l'élève (si différent de l'adresse usuelle) :

.....
.....
.....

Assurance	de l'entreprise	de l'établissement
Compagnie :		MAIF
N° de contrat :		0916220P

Document établi en 3 exemplaires originaux (1 pour l'entreprise, 1 pour le collège, 1 pour l'élève et sa famille)

Vu et pris connaissance Le..... Le tuteur responsable de l'accompagnement en milieu professionnel (si différent du chef d'entreprise) Nom et signature	Vu et pris connaissance Le..... Le référent chargé du suivi de l'élève Nom et signature	Vu et pris connaissance Le..... Les parents ou le responsable légal Nom et signature	Vu et pris connaissance Le..... L'élève Nom et signature
Fait à le..... Le chef d'entreprise ou le responsable de l'organisme d'accueil Signature et cachet		Fait à le..... Le chef d'établissement Signature	

- **Suivi du stage** : visite ou appel d'un enseignant, bilan du maître de stage.
- **Présentation orale avec support diaporama** : il sera présenté dans les 3 semaines suivant le retour de stage devant l'enseignant référent de l'élève.
- **Evaluation de compétences uniquement**, axées sur la gestion du temps.

QUELLES PERSONNES RESSOURCES?

- Les Professeures Principales
valerie.guerin@ac-poitiers.fr
sandrine.moreau2@ac-poitiers.fr
- La Psychologue de l'éducation nationale Mme ALLARD
 - Présente le lundi après-midi
 - Rendez-vous avec l'élève seul ou avec l'élève et ses parents
- Rendez-vous possible au CIO de BRESSUIRE
- Le chef d'établissement si besoin

MERCI
DE VOTRE ATTENTION
ET EXCELLENTE
ANNEE SCOLAIRE
A TOUTES ET A TOUS !

